



**Le Service Public
au cœur**

Groupe de Travail Académique CTX-ATCT du 14 février 2014

Présents pour les OS : 5 Unsa Education (2 SE, 2 SNPCT, 1 Snpden), 1 Snuep-Fsu, 1 ID-FO (Provisseur du lycée Déodat de Séverac).

Interventions de début de séance : l'Unsa Education rappelle pour sa part sa position : désaccord sur l'hypothèse de calcul de départ qui est de raisonner sur des besoins nouveaux mais à moyens constants. Tous les lycées doivent avoir au moins 1 CTX même si la pondération leur en attribue moins.

SGA : la ligne budgétaire est le BOP 141, on fonctionne à moyens constants. L'objectif est de répartir les moyens existants en tenant compte des charges actuelles.

La filière industrielle par rapport au suivi des machines est reconnue : le coefficient est à 1,5 par rapport au tertiaire et aux autres filières.

L'assemblée émet le souhait que les lycées hôteliers, par la réalité du terrain, soient considérés comme des établissements industriels (pour les coefficients notamment) plutôt que tertiaires.

Les IPR pointent la notion de responsabilité des CTX en cas d'accident. Cette notion doit être prise en compte face aux plateaux techniques qui sont de plus en plus élaborés.

L'Unsa Education propose de passer à un coefficient de 2 pour les filières industrielles (au lieu de 1,5).

SGA : ce n'est qu'un outil d'aide, il est possible de le moduler. Il faut aussi tenir compte de la réalité des personnels (quand il y a plusieurs sites de productions par exemple).

Unsa Education : si on ne prend que comme critère les effectifs, les lycées tertiaires vont être mieux dotés et les lycées industriels défavorisés.

IPR : il n'y a que 4 CTX dans le tertiaire... mais 6000 bacheliers à valider, + 3000 en BTS ! Il y a donc un problème repéré sur ce point.

Pour l'Unsa Education, il y a des moyens administratifs sur lesquels on peut s'appuyer, c'est conforme à la circulaire ! Les 4 missions des CTX doivent être le centre du métier de CTX.

SGA : il n'y aura pas de demi poste de CTX, ce sera 1 poste ou rien.

Il est entendu que la seule prise en compte du nombre d'élèves pénalise les LP car les effectifs sont faibles. Pas de prise en compte de la relation avec l'entreprise, ni de chantiers en extérieur.

SGA : prise en compte de la diversité. Choix de dissocier des volets professionnels permet de cumuler des points via la diversité. Structuration minimale à un poste permet de bien doter les petites structures.

Unsa Education : il y a des postes d'ATCT dénombrés dans l'outil qui ne correspondent pas à cette fonction mais plutôt à des décharges. Il faut les enlever de l'affichage car ce ne sont pas des supports d'ATCT.

D'autre part : quid de la formation continue et de l'apprentissage ?

Pour la formation continue, le Rectorat a un problème de chiffrage.

Unsa Education : les présidents de GRETA peuvent fournir ces informations. La Rectrice a été très claire : la formation continue & l'apprentissage doivent avoir un traitement égal.

IPR : rémunération pour apprentissage et GRETA. Pourquoi le prendre en compte dans la charge de travail.

SGA : problème de financement. L'apprentissage et la formation continue ne sont pas financés par la même enveloppe mais par d'autres financements que celui de l'Etat.

UNSA : on peut résoudre le problème du financement après mais dans les besoins on peut prendre en compte, la charge de travail.

Unsa Education : demande de faire apparaître les effectifs de 2nde EEX, même à la marge car c'est une charge supplémentaire. Il y a une charge de travail spécifique notamment sur les SI, CIT, Arts Appliqués, etc, où il y a une responsabilité de laboratoire. Proposition de mettre quelques points par tranche de 200 élèves. ID-FO est d'accord.

SGA : l'administration va regarder, si cela peut rassurer le terrain...

EREA : demande Unsa Education d'une pérennisation des postes entiers eu égard à la spécificité de ces postes. Rappel du courrier envoyé par les 3 EREA de notre académie,

SGA : on réécrit l'engagement d'une dotation minimum de 1. Le Rectorat laissera les postes tant que les besoins seront identifiés. Toutes les filières doivent cependant avoir les égards du CTX, sans en délaisser aucune (ni techniques ni professionnelles) à l'intérieur de ces établissements.

